

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00383
Propriétaire(s) : Lisa Aldridge
Emplacement : 384, rue Chapel
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : partie du lot 20, plan enregistré 58319
Zonage : R4S[480]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire propose de convertir la maison isolée existante en un triplex, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 10,0 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 12 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale sud à 1 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale nord à 0,3 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.